

réserves plus modestes et que celles des États-Unis n'en constituent que très peu;

- les provisions ou réserves pour mauvaises créances sont soumises à des réglementations différentes : les banques américaines, par exemple, peuvent les inclure dans leurs capitaux primaires et améliorer ainsi leur ratio capital/actif, alors que cette pratique comptable n'est pas permise au Canada, et enfin
- la méthode de dépréciation des prêts-pays est différente en Europe et en Amérique du Nord.

La part relative de l'endettement des banques varie suivant le groupe de pays considérés. En 1984, la proportion des créances détenues par les banques commerciales américaines dans les 57 pays « problématiques » était de 42,6 p. 100, soit 99,6 milliards de dollars, et celle des banques canadiennes, de 8,4 p. 100, soit 19,7 milliards de dollars. Si l'on compare la dette globale des 15 pays envisagés dans le plan Baker, on constate que la proportion des créances bancaires canadiennes est un peu plus faible, soit 6,5 p. 100 en 1985, alors que la même année, l'engagement des banques américaines représentait 32,3 p. 100 et celui des autres banques de l'OCDE établies en Europe et au Japon, de 61,2 p. 100. Dans une perspective plus restreinte, par exemple pour le seul cas du Mexique, le tableau n'est plus le même, puisqu'en 1985, ce pays devait environ 35 p. 100 de sa dette aux États-Unis, 15 p. 100 au Japon, 13 p. 100 à la Grande-Bretagne et 7 à 8 p. 100 à l'Allemagne, à la France et au Canada réunis.

Les banques des États-Unis se sont surtout efforcées de renforcer leur base financière en augmentant leurs capitaux propres et leur actif productif. Les neuf grands centres bancaires financiers des États-Unis, qui sont le plus lourdement engagés, ont réussi à faire passer leur ratio engagements/capital en Amérique latine de 177 p. 100 en 1982 à 105 p. 100 en 1985. Le contrôleur adjoint de la monnaie aux États-Unis, M. Robert Bench, a répondu au Comité que l'engagement total des banques américaines dans les 15 pays envisagés dans le plan Baker était passé, pour l'ensemble des capitaux, de 134 p. 100 à 86 p. 100 durant la même période. Les banques, a-t-il déclaré, se sont également employées à consolider leur assise financière et ont réussi à porter leur ratio capital/actif de 4 p. 100 à environ 6,5 p. 100. Ce rapport s'obtient en divisant la somme de la valeur de l'actif des actionnaires d'une banque et des bénéfices non répartis par les actifs détenus par cette banque. La base de cet actif est normalement constituée des nantissements donnés en garantie des prêts consentis par la banque. Un des problèmes que posent les dettes contractées envers des gouvernements est qu'il n'y a aucun nantissement. Le rapport capital/actif est le critère traditionnellement utilisé pour mesurer la capacité d'une banque à faire face à une détérioration de la qualité de son actif ou à honorer tous ses engagements en cas de liquidation. Ce rapport a une incidence sur la capacité d'une banque à lever de nouveaux capitaux sur le marché des actions.

Le Comité n'a obtenu que peu de données statistiques sur l'attitude des banques européennes et japonaises, mais il est clair qu'un cadre fiscal et réglementaire différent dicte leur attitude face aux propositions de rééchelonnement. Un banquier new-yorkais, M. Charles Meissner, a dit au Comité que certaines banques européennes avaient des réserves importantes en contrepartie de leurs prêts. En effet, les banques allemandes, suisses et françaises ont des provisions